



Soixante-quinzième session
Nessebar (Bulgarie), 13 et 14 juin 2005
Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION EN INSTITUTION
SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES

b) Sigle de l'Organisation mondiale du tourisme

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 8(LXXIV) adoptée lors de leur dernière session, le Secrétaire général informe les Membres du Conseil du suivi effectué sur cette question

**SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION EN INSTITUTION
SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES**

b) Sigle de l'Organisation mondiale du tourisme

1. Lors de la dernière session du Conseil, les Membres ont partagé l'avis du Secrétaire général, qu'il convenait d'éviter la confusion du sigle de l'OMT avec celui de l'Organisation mondiale du commerce dans les langues anglaise et russe, et que la décision en la matière devait être prise dans le cadre du nouveau statut d'institution spécialisée des Nations Unies.
2. Par ailleurs, il a été fait remarquer que toute démarche tendant à modifier notre sigle devait être identique dans les langues officielles de l'Organisation, sans pour autant que des changements dans la pratique doivent ensuite être nécessairement introduits dans toutes les langues officielles de l'Institution.
3. En date du 14 décembre 2005, le Secrétaire général a donc sollicité l'autorisation du Secrétaire général des Nations Unies de pouvoir utiliser la référence aux Nations Unies dans notre sigle. Dès le 27 janvier 2005, M. Kofi Annan a fait parvenir une communication au Secrétaire général par laquelle il indiquait son accord pour ajouter la mention des initiales des Nations Unies à notre sigle.
4. Le Conseil est donc maintenant à même de prendre une décision définitive en la matière, mais peut-être préférera-t-il en laisser la charge à l'Assemblée générale.